

Garanties exclues ajoutées par avenant

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

2 avenants · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun des trois chemins n'est appliqué.** Les trois engagent l'agence différemment, et deux d'entre eux supposent de recontacter le client.

Ce que disent les deux documents

Avenant	Ce que promettent les conditions particulières	Ce que disent les conditions générales
A-2026-0217	Garantie étendue aux dommages électriques, sans plafond	Exclus, art. 7.4
A-2026-0244	Garantie étendue aux pertes d'exploitation consécutives	Exclues, art. 9.2

Une clause particulière signée pèse lourd face à une exclusion générale.

C'est la lecture que retient un client, un médiateur ou un juge — et c'est elle qui commande, non la vôtre. Le risque n'est donc pas que le client soit mal informé : c'est que l'agence soit engagée sur une garantie qu'elle n'entendait pas vendre.

Trois chemins, chiffrés

Chemin	Effet	Coût estimé	Suppose de recontacter le client ?
Assumer et tarifer	La garantie est due, la prime est ajustée à l'échéance	Prime +18 % sur les 2 contrats	Oui
Régulariser par un nouvel avenant	La garantie disparaît, avec l'accord du client	Geste commercial à prévoir	Oui
Laisser en l'état et provisionner	Le risque reste, il est chiffré et suivi	Provision à estimer	Non

Le troisième chemin est le seul qui ne demande aucune démarche. C'est ce qui le rend tentant, et ce n'est pas ce qui le rend bon. Il est présenté avec les deux autres, au même niveau, pour que ce soit un choix et non une pente.

Ce qui serait contrôlé à l'avenir, à votre accord

Déclencheur	Action	Destinataire	La garantie qui l'accompagne
Avenant ajoutant une garantie exclue par les CG	Signalement avant signature	Le rédacteur	Aucun blocage de la saisie
Avenant modifiant une franchise	Contrôle du report au tableau récapitulatif	Le rédacteur	Aucune correction automatique

Un signalement au rédacteur et non un blocage : il reste des cas où l'agence veut sciemment déroger aux conditions générales, et elle doit pouvoir le faire — en le sachant.

et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.